



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Risques professionnels

Question écrite n° 44834

### Texte de la question

M. Jean-Yves Besselat appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur l'insuffisance de la réparation des risques professionnels des travailleurs handicapés. En effet, le vingtième anniversaire de la loi d'orientation du 30 juin 1975 sur les handicapés a été l'occasion de mesurer le décalage entre l'affirmation de la reconnaissance des droits de la personne handicapée contenus dans la loi et la réalité. Dans ce contexte, il lui demande si le Gouvernement entend s'engager davantage dans la mise en œuvre et le contrôle de la politique des travailleurs handicapés, ainsi que dans le renforcement de la législation et de la réglementation des accidents du travail et des maladies professionnelles, afin de protéger mieux ces personnes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Besselat Jean-Yves](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44834

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 novembre 1996, page 5876